

**Conseils de classe trimestriels : petit mémento pour les parents correspondants**  
**Classes de COLLEGE**

**Cher Parent Correspondant,**

**Nous vous remercions d'avoir accepté cette mission et nous vous invitons à participer aux conseils trimestriels selon le calendrier ci-joint. (Une attestation de présence pourra vous être établie si un employeur vous le demande. Merci de nous le signaler.)**

Nous entendrons les élèves **délégués** pendant les **10/15 premières minutes de chaque conseil**. Nous souhaitons consacrer un maximum du temps à vraiment faire un point plus individuel.

Le **professeur principal propose une synthèse** des remarques recueillies auprès de son équipe, si un enseignant veut ajouter ou préciser un point il prend la parole. Un éducateur apporte les observations de la vie quotidienne du groupe classe. Les **mentions** sont ensuite votées. Le professeur principal rédigera le bilan définitif de bas de bulletin.

Les appréciations figurant sur le bulletin pour chaque discipline ainsi que le bilan du conseil viennent à l'appui des notes : la note est un simple repère qui doit être complété par l'appréciation.

Vous trouverez ci-dessous quelques informations pratiques sur le mode d'attribution des mentions. Ces mentions, concernant le travail ou/et le comportement, sont votées en conseil de classe, à la majorité, selon l'appréciation des enseignants et des éducateurs.

- **Les Félicitations** récompensent un travail sérieux et efficace ainsi qu'une attitude correcte vis-à-vis de l'ensemble de la communauté éducative. Elles valorisent l'excellence.
- **Les Compliments** peuvent être accordés à des élèves ayant de bons résultats ou en lieu et place des félicitations si réserves quant à l'attitude.
- **Les Encouragements** sont attribués sans seuil de moyenne, soit pour reconnaître l'attitude particulièrement méritante d'un élève dont les efforts de travail et/ou les progrès ont été remarqués, soit pour stimuler l'élève et l'inciter à poursuivre ses efforts au niveau de la quantité de travail, de l'efficacité des méthodes ou de la participation en cours.
- **L'Alerte Niveau** signifie que les acquis ne sont pas suffisamment solides pour suivre en classe.
- **Les Avertissements** préviennent les parents d'une insuffisance de travail et/ou d'un comportement négatif en classe ou dans l'établissement. Ils sont notifiés par courrier individuel et nominatif aux parents de l'élève et constituent un signal d'alarme de la part des enseignants et éducateurs. Un entretien avec le professeur principal, si besoin est en présence du responsable de niveau, est organisé pour fixer avec l'élève et ses parents les exigences nécessaires pour améliorer la situation. Plusieurs avertissements peuvent donner lieu à un conseil de professeurs.
- **Le Blâme** fait suite à plusieurs avertissements et manquements graves et répétés au règlement intérieur de l'établissement.

En tant que parent correspondant vous pouvez nous apporter l'éclairage du point de vue des familles ou nous signaler des difficultés dont vous pourriez avoir été informé. Un compte-rendu écrit sera établi par vos soins et transmis par mail au format word au responsable de niveau aussi vite que possible. Nous relisons et validons le texte pour diffusion ensuite à l'ensemble des familles de la classe. **Le bilan du conseil est donné aux élèves par le professeur principal en priorité.** L'obligation de réserve exige de ne rien communiquer des délibérations. Merci d'indiquer sur votre compte-rendu un numéro de téléphone ou une adresse mail qui pourra être communiqué aux familles de la classe. Si vous souhaitez définir un créneau de disponibilités, faites-le également figurer au bas du compte-rendu.

Nous vous remercions pour votre implication.

F. Bocquentin, C. Torras